

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

2 juillet 2024	Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi le 2 juillet 2024 à 19:00 heures.
Présences	<p><b><u>SONT PRÉSENTS :</u></b></p> <p>Mme Linda Bergeron, M. Olivier Lemay, Mme Brigitte Morin, M. Richard Bard, Mme Lucienne Lagacé et M. Bernard Caron, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Gustave Pelletier, maire.</p> <p>Assistent également à la réunion, M. Sébastien Bourgault, directeur général &amp; greffier, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi que cinq (5) citoyens.</p>
Félicitations	Avant de débiter la réunion, M. le maire tient à féliciter sincèrement le comité organisateur de Dégelis en fête pour la belle réussite du festival malgré la mauvaise météo.
Ordre du jour	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Richard Bard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté, et qu'il demeure ouvert. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>240701-7972</b></p> <p><b><u>Points d'information :</u></b></p> <p>Aucun point d'information.</p> <p><b><u>Période de questions :</u></b></p> <p>Aucune question.</p>
Procès-verbal	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Lucienne Lagacé et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2024, tel que rédigé. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>240702-7972</b></p>
Comptes	<p>La liste des comptes du mois de juin 2024 au montant de 701 256,64 \$ est déposée.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Bernard Caron et résolu unanimement que la liste des comptes de juin 2024 s'élevant à 701 256,64 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>240703-7972</b></p>

Déboursés La liste des déboursés de juin 2024 est déposée au montant de 135 741,38 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement que la liste des déboursés de juin 2024 au montant de 135 741,38 \$ soit et est acceptée.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240704-7973**

Certificat de disponibilité

**Dépôt du certificat de disponibilité :**

Je soussigné, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
Véronique Morneau, trésorière

**CORRESPONDANCE :**

Demande  
Rang Gravel

- a) Dépôt d'une demande au conseil par une citoyenne domiciliée dans le rang Gravel concernant l'asphaltage éventuel de cette voie de circulation et pour connaître le coût de ces travaux.

Des prix ont été demandés pour la fourniture et la pose de deux revêtements de chaussée. Pour de l'asphalte, le coût s'élève à 535 000 \$, et pour un traitement de surface, le coût est de 352 000 \$. Avant d'aller plus loin dans ce dossier, une consultation sera effectuée auprès des résidents du secteur.

Demande  
Rang Turcotte

- b) Demande d'un résident du rang Turcotte afin que la municipalité intervienne pour faire diminuer la limite de vitesse sur cette route. Cette demande sera analysée et la ville interpellera son policier parrain afin qu'une surveillance accrue soit effectuée dans ce secteur.

Demande  
Association des arts

- c) L'Association des arts du Témiscouata s'est fait dérober un coffre à outils entreposé dans un local de l'aréna. Une investigation a été réalisée afin de le retrouver, mais sans succès. L'Association demande l'aide financière de la municipalité pour le remplacer. Cette demande demeure à l'étude pour le moment.

Servitech

- d) Correspondance de notre firme d'évaluation Servitech à l'effet que M. Stéphane Giroux n'est plus à son emploi.

MTQ – Décret  
Av. Madawaska

- e) Correspondance du ministère des Transports confirmant la publication du décret de transfert de propriété d'une partie de l'autoroute Claude-Bécharde (avenue de la Madawaska) en faveur de la ville de Dégelis. Ce décret concerne des parties de l'ancienne route 185.

MTQ – PAFFSR  
Av. Principale

- f) Correspondance du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant une demande déposée au Programme d'aide financière au Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour des travaux d'élargissement de l'avenue Principale.

Le MTQ nous informe que notre demande n'est pas admissible à ce programme et nous invite à déposer une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Vente - terrain  
Patrick Gilbert

- g) Dépôt d'une demande d'un citoyen pour acquérir une parcelle de terrain appartenant à la ville de Dégelis.

**ATTENDU QUE** M. Patrick Gilbert domicilié au 1468 avenue de la Madawaska à Dégelis, souhaite faire l'achat d'un terrain connu comme étant le numéro de lot 4 327 534 du cadastre du Québec et appartenant à la ville de Dégelis;

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis est disposée à vendre cette parcelle de terrain à la valeur inscrite au rôle d'évaluation, soit 1 300,00 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu unanimement :

- **D'**autoriser la vente du lot 4 327 534 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 1 018,50 m<sup>2</sup>;
- **DE** vendre ce terrain au montant total de 1 300,00 \$, taxes en sus, considérant qu'il est non constructible par sa profondeur et sa superficie;
- **DE** nommer M. Gustave Pelletier, maire, et M. Sébastien Bourgault, directeur général, signataires de tous les effets légaux relatifs à cette vente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240705-7974**

Travaux - aréna  
Versement #9

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de verser la somme de 362 914,12 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Les Constructions Unic, correspondant à la demande de paiement #9 dans le cadre des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240706-7974**

Mandat - servitude  
Ch. de la Marina

**IL EST PROPOSÉ** par M. Olivier Lemay et résolu unanimement :

1. DE mandater BMB notaires afin de procéder à l'enregistrement d'une servitude d'entretien et de passage au nom de la Ville de Dégelis, pour régulariser le droit de passage sur une partie du chemin de la Marina, soit de l'intersection du chemin du Barrage jusqu'à la Marina;
2. D'autoriser le maire M. Gustave Pelletier, et le directeur général M. Sébastien Bourgault, à signer tous les effets légaux pour donner suite aux présentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240707-7974**

Décret  
Autoroute 85  
Signataire

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement que la ville Dégelis mandate son directeur général, Monsieur Sébastien Bourgault, à signer pour et au nom de la Ville de Dégelis tous les effets légaux en lien avec le plan de transfert de gestion pour la partie de l'autoroute Claude-Béchar (85).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240708-7974**

Procuration  
AGA GFT

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement d'entériner la résolution mandatant le maire, Monsieur Gustave Pelletier, fondé de procuration et l'autorise à voter pour et au nom de la Ville de Dégelis à l'assemblée générale annuelle extraordinaire du Groupement forestier de Témiscouata Inc. du 20 juin 2024, et à tout ajournement de telle assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240710-7974**

Annulation  
Rés.#121006-6363

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> octobre 2012, la ville de Dégelis avait adopté une résolution pour la vente d'une parcelle de terrain sur la rue des Hérons-Bleus;

**ATTENDU QU'**au moment d'adopter cette résolution, ce secteur du développement domiciliaire de la Sauvagine n'était pas subdivisé en lots;

**ATTENDU QUE** ce secteur est maintenant subdivisé et que la municipalité ne peut vendre la parcelle visée qui fait maintenant partie d'un lot;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement d'annuler la résolution #121006-6363 laquelle autorisait la vente d'un terrain à Mme Nicole Bérubé et M. Jean-Yves Fortier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240711-7974**

Embauche  
Étudiants

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Lucienne Lagacé et résolu unanimement d'embaucher les étudiants suivants pour la saison estivale 2024, et pour les postes qui leur ont été attribués ci-après décrits :

**Camp de jour :**

- 1- Carl-Hugo Lévesque
- 2- Chloé Veilleux Dubé
- 3- Enrick Dubé
- 4- Fanny Boulianne
- 5- Félix Morel
- 6- Gabrielle Soucy
- 7- Jasmine Hammond
- 8- Kim Beaulieu
- 9- Laurence Bourgault
- 10- Léa Roy
- 11- Léo Deschênes
- 12- Maryon Beaulieu
- 13- Vincent Paré

**Plage/piscine :**

- 14- Anna-Kim Dubé
- 15- Éloïse Litalien
- 16- Édénaya Soucy
- 17- Charles-Éric Dumont
- 18- Maïla Dumas
- 19- Mathilde Soucy
- 20- Clémentine Monosiet
- 21- Charlie Deschênes
- 22- Alexis St-Pierre
- 23- Myriam Laliberté

**Cinéma/Centre culturel**

- 24- Charlie Gauvin
- 25- Léa Roy
- 26- Antoine Dumont
- 27- Maély Dubé
- 28- Maryon Dupuis
- 29- Zoé Gauvin

**Voirie/Loisir**

- 30- Justin Robitaille
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240712-7975**

Convention ATR  
Vélo de montagne

**IL EST PROPOSÉ** par M. Bernard Caron et résolu unanimement :

**QUE** la convention d'aide financière entre l'ATR du Bas-Saint-Laurent et la Ville de Dégelis concernant les conditions et modalités de l'octroi et du versement d'une aide financière par l'ATR du Bas-Saint-Laurent d'un montant maximal de 61 000 \$ de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT) pour la région touristique du Bas-Saint-Laurent, soit acceptée telle que rédigée et que monsieur Sébastien Bourgault, directeur général, soit autorisé à la signer au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240713-7975**

Radar Photo  
Route 295

**CONSIDÉRANT QUE** sur la Route 295 à Dégelis, la vitesse de la circulation est souvent excessive et que ce secteur est aux prises avec un volume important de véhicules lourds;

**CONSIDÉRANT QUE** la portion de la route qui se situe entre le kilomètre 2 et le kilomètre 5 est un secteur à fort développement domiciliaire et que cette portion de route n'est pas munie d'une surlargeur et/ou de trottoirs pour les piétons et cyclistes;

**CONSIDÉRANT QUE** sur cette même portion de route, il y a un camping municipal au 380 Route 295, ainsi qu'une plage municipale au 393 Route 295;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a présence de feux clignotants qui ne peuvent être utilisés qu'en période estivale et avec la présence d'un brigadier;

**CONSIDÉRANT QUE** ce tronçon de la Route 295 est sinueux, qu'il est bordé de plusieurs résidences permanentes et que le champ de visibilité pour ralentir ou arrêter un transport lourd est court et limité;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de trouver une solution afin de ralentir la vitesse des véhicules dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre avec les représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), Centre de services de Témiscouata-sur-le-Lac, a eu lieu le 24 avril 2024 à la MRC de Témiscouata, à laquelle étaient présents Messieurs Claude Bérubé, Michaël Morin et Gino Tremblay du ministère, ainsi que Madame Michelle Caron de la MRC de Témiscouata, Madame Isabelle Pelletier et Monsieur Sébastien Bourgault de la Ville de Dégelis, au cours de laquelle un représentant du MTMD a mentionné que la Ville de Dégelis pouvait faire une demande d'installation d'un radar photo en s'adressant directement à la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**à la séance du conseil du 6 mai 2024, la Ville de Dégelis a déposé une demande d'installation d'un radar photo entre le kilomètre 4 et 6, par la résolution 240524-7961 à la Sûreté du Québec (SQ);

**CONSIDÉRANT QUE** le 29 mai 2024, la Ville de Dégelis a reçu une correspondance du responsable du poste de la MRC de Témiscouata, Monsieur Jerry Royer de la Sûreté du Québec, lequel précise ce qui suit :

*« À titre de précisions, la Sûreté agit en tant que **partenaire principal du projet et est notamment responsable de l'opérationnalisation de la majorité des appareils, de la formation, du soutien technique ainsi que du traitement de la preuve à l'échelle provinciale. Toutefois, les acquisitions de nouveaux appareils et l'ajout de nouveaux sites sont sous la responsabilité du MTMD. Conséquemment, je vous informe que pour les demandes qui touchent les Photo-Radars, les futurs SD et sites d'opération, vous devez passer par la direction générale territoriale du MTMD. Celle-ci agira comme point de chute et prendra en charge les réponses aux différents questionnements en lien avec ces éléments.** »;*

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de faire l'installation d'un radar photo entre le kilomètre 4 et le kilomètre 6 sur la route 295 à Dégelis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240714-7976**

Révision budgétaire  
OMH

**IL EST PROPOSÉ** par M. Bernard Caron et résolu unanimement d'approuver la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de la région de Dégelis du 6 juin 2024, tel que présenté au conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240715-7976**

Appui  
Taxes – SQ

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de la municipalité d'Upton par la résolution 2024.04.81, pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

**CONSIDÉRANT** que les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

**CONSIDÉRANT** que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

**CONSIDÉRANT** que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

**CONSIDÉRANT** que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement :

**DE** demander formellement au gouvernement du Québec une révision de *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

**DE** transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240716-7977**

Hôpital NDDL  
Service obstétrique

**ATTENDU QUE** la population du Témiscouata est confrontée à des bris de services de soins de santé récurrents à l'Hôpital de Notre-Dame-du-Lac;

**ATTENDU QUE** cette situation se reproduit régulièrement depuis quelques années, et qu'aucune solution durable n'a été trouvée pour résoudre le problème;

**ATTENDU QU'**en raison d'une pénurie de personnel, le service d'obstétrique de l'Hôpital de Notre-Dame-du-Lac sera complètement fermé durant la saison estivale 2024, à compter du 24 juin jusqu'au 9 septembre, forçant ainsi les patientes enceintes à se déplacer à Rivière-du-Loup;

**ATTENDU QUE** la durée importante de ce bris de services laisse présager une fermeture permanente de ce département à l'automne 2024;

**ATTENDU QUE** les professionnels en soins qui vivent quotidiennement la diminution des services sur le terrain (personnel réduit, fermetures de lit, coupures budgétaires, etc.) sont également très inquiets de la situation;

**ATTENDU QUE** les problèmes récurrents de notre système de santé ont un impact sur la rétention de personnel et la profession, ainsi que sur l'attractivité des jeunes familles qui souhaitent s'installer dans la région;

**ATTENDU QU'**à maintes reprises dans le passé, les élu(e)s ont signifié leurs inquiétudes quant à la découverte des soins offerts à la population et de leur centralisation vers les plus grandes villes;

**ATTENDU QUE** les ruptures de services privent la population des services essentiels auxquels elle a droit et contribuent à la dévitalisation de notre région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Olivier Lemay et résolu unanimement :

1. **DE** demander au CISSS Bas-St-Laurent de revoir sa décision en rétablissant le service d'obstétrique à l'Hôpital de Notre-Dame-du-Lac le plus rapidement possible;
2. **DE** demander la formation d'un comité d'action « terrain » où les divers intervenants pourront proposer des pistes de solution concrètes afin de résoudre la situation à court, moyen et long terme ;
3. **D'**interpeller le ministre de la Santé pour le déploiement d'une équipe volante nationale au Témiscouata afin de combler les besoins en personnels;
4. **DE** demander l'intervention de notre députée Mme Amélie Dionne, afin qu'elle participe activement à la démarche de résolution de ce problème récurrent pour le bien de la communauté témiscouataine;
5. **QUE** la présente résolution soit acheminée au Dr Jean-Christophe Carvalho, président-directeur général du CISSS Bas-Saint-Laurent, à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, et à Mme Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240717-7977**

Dérogation min.  
PDM-9-2024

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Francis Dubé, domicilié au 310 3<sup>e</sup> Rue Est, a déposé une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de rendre conforme la marge de recul de 2,13 mètres au lieu de 7,5 mètres pour un projet d'agrandissement en cour arrière;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure telle que présentée, mais avec les limites de superficie admissible pour un usage dérogatoire en droit acquis (296.8 pi<sup>2</sup> maximum disponibles);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure PDM-9-2024, laquelle rend conforme la marge de recul de 2,13 mètres au lieu de 7,5 mètres pour un projet d'agrandissement en cour arrière, mais avec les limites de superficie admissible pour un usage dérogatoire en droit acquis (296.8 pi<sup>2</sup> maximum disponibles), sur la propriété située au 310 3<sup>e</sup> Rue Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240718-7978**

Don – Trajectoires  
Hommes du KRTB

**IL EST PROPOSÉ** par M. Bernard Caron et résolu unanimement de verser une participation financière de 100 \$ à Trajectoires Hommes du KRTB dans le cadre de sa campagne de financement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240719-7978**

Demande de don  
TROC

Une demande de contribution financière est adressée à la ville de Dégelis pour le Gala de l'action communautaire de la Table régionale des organismes communautaires (TROC) du Bas-Saint-Laurent.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Divers

**DIVERS :**

- a) Dégelis en fête : Mme Linda Bergeron souhaite remercier et féliciter toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation et la réussite de Dégelis en fête. Plus particulièrement, des remerciements sont adressés aux 65 partenaires financiers qui s'impliquent pour offrir un événement gratuit à la population, merci aux 200 bénévoles présents tout au long du festival, aux employés municipaux pour leur collaboration, aux divers comités qui planifient déjà la prochaine édition, et un immense merci à la population pour son appui.
- b) Journée de la Famille : Mme Brigitte Morin souligne la réussite de la Fête de la Famille au Témiscouata qui s'est déroulée à Dégelis en 2024. L'activité a eu lieu au Centre communautaire le 8 juin dernier, et il y a eu une excellente participation de la population.
- c) Remerciements : M. Richard Bard aimerait remercier Mme Linda Bergeron pour son importante implication à Dégelis en fête, et pour tous les efforts qu'elle a investis à trouver des partenaires financiers depuis janvier dernier.
- d) Fleurons du Québec : Considérant le départ de notre jardinier, de son remplacement tardif et du retard accumulé dans les travaux à réaliser dans les projets et aménagements paysagers, la Corporation des Fleurons du Québec a accepté de reporter la visite de classification de la municipalité à l'été 2025.
- e) Embellissement – Sentier des Couleurs : Mme Lucienne Lagacé nous informe que les employés municipaux ont travaillé sur le projet du Sentier des couleurs et des aménagements sont en cours de réalisation, dont la plantation d'arbres, arbustes et fleurs à divers endroits. Un bloc sanitaire a également été construit dans le parc du Centenaire.
- f) Remerciements – club Lions : Mme Linda Bergeron souhaite remercier le club Lions qui s'est associé pour une 3<sup>e</sup> année à la ville de Dégelis pour organiser son activité « Dégustation de saucisses & bières de microbrasserie » dans le cadre de la Fête nationale.
- g) Jeudi Cool : M. Richard Bard aimerait inviter la population à assister aux spectacles « jeudi Cool » qui seront présentés tous les jeudis de juillet dans le parc de l'Acadie. En cas de mauvais temps, l'activité sera déplacée au Centre communautaire.
- h) Marché Gourmand : Mme Brigitte Morin aimerait rappeler que le Marché Gourmand Desjardins débutera sa 7<sup>e</sup> saison, dimanche le 7 juillet de 10h à 14h au Parc de l'Acadie, et elle invite toute la population.

Période de questions

**Période de questions :**

1. Une citoyenne demande que la municipalité intervienne pour effectuer des travaux sur un chemin privé (lots 28 & 29).

Levée

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée à 19h40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
240720-7979**

---

Gustave Pelletier  
Maire

---

Sébastien Bourgault  
Directeur général & greffier